

SEANCE DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze le vingt huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Frédéric BOUILLAND, Sandrine BOUSSAT, Elisabeth CHASSEFEYRE-TIXIER, Christelle GARDETTE, Mireille GAYARD, Gérard GOURBEYRE, Gilles GUERET, Bernard IGONIN, Bruno LAURENT, Bernard MERLEN, Corinne MONTCULIER, Thierry RAYNAUD, Adrien VIALON, Gisèle VIDAL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Annie DANGLADES a donné pouvoir à Sandrine BOUSSAT

Absents excusés :

Secrétaire : Bernard IGONIN

Délibération n° 1 du 28 mars 2014 :

ELECTION DU MAIRE

VOIR PROCES-VERBAL DE 'INSTALLATION DU CONSEIL

Délibération n° 3 du 28 mars 2014 :

ELECTION DES ADJOINTS

VOIR PROCES-VERBAL DE 'INSTALLATION DU CONSEIL

Délibération n° 2 du 28 mars 2014 : SP le 14/04/2014

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur Gérard GOURBEYRE ayant pris la présidence en sa qualité de Maire de la commune indique à l'assemblée qu'il convient de déterminer le nombre des adjoints réglementaire, soit quatre maximum pour un conseil municipal de quinze membres.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

Délibération n° 4 du 28 mars 2014 : SP le 14/04/2014

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur Gérard GOURBEYRE ayant pris la présidence en sa qualité de Maire de la commune indique à l'assemblée qu'il convient de déterminer le montant des indemnités du Maire et des adjoints.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

1. D'allouer à Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire, l'indemnité maximum autorisée par les textes en vigueur.
2. D'allouer aux adjoints, après avoir considéré les délégations que le Maire se propose de leur donner, et sous réserve de celles-ci, les indemnités ci-dessous :
 - Monsieur Thierry RAYNAUD : l'indemnité maximum autorisée
 - Monsieur Gilles GUERET : l'indemnité maximum autorisée
 - Madame Mireille GAYARD : l'indemnité maximum autorisée
 - Madame Gisèle VIDAL : l'indemnité maximum autorisée

Délibération n° 5 du 28 mars 2014 : SP le 14/04/2014

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de :

1. procéder à la détermination du nombre des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
2. procéder à l'élection de ses membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

A – décide de fixer le nombre des membres du C.C.A.S. suite au décret du 6 mai 1995.

- a) élus par le conseil municipal au nombre de quatre
- b) nommés par le Maire au nombre de quatre.

B – procède à l'élection de quatre délégués.

Sont élus :

Madame Annie DANGLADES	15 voix
Madame Gisèle VIDAL	15 voix
Madame Mireille GAYARD	15 voix
Madame Sandrine BOUSSAT	15 voix

Délibération n° 6 du 28 mars 2014 : SP le 14/04/2014

DELEGUES COMMUNAUX AU SIREG

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués communaux au sein du SIREG(Syndicat d'assainissement d'Issoire et sa région).

Il est alors procédé à l'élection de quatre délégués :

• Monsieur Gérard GOURBEYRE	15 voix
• Monsieur Bernard IGONIN	15 voix
• Monsieur Thierry RAYNAUD	15 voix
• Madame Mireille GAYARD	15 voix

sont élus :

Délibération n° 7 du 28 mars 2014 : SP le 14/04/2014

DELEGUES COMMUNAUX AU S.I.E. DE SAINT-BABEL

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués communaux pour le S.I.E. de Saint-Babel (Secteur Intercommunal d'Energie de Saint-Babel).

Conformément aux statuts, il est alors procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont élus :

- I/ Délégué titulaire :
- | | |
|-------------------------------|----------------|
| Monsieur Gilles GUERET | 15 voix |
|-------------------------------|----------------|
- II/ Délégué suppléant :
- | | |
|------------------------------------|----------------|
| Monsieur Frédéric BOUILLAND | 15 voix |
|------------------------------------|----------------|

Délibération n° 8 du 28 mars 2014 : SP le 17/04/2014
DELEGUES COMMUNAUX AU S.I.V.O.S. REGION D'ISSOIRE

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués communaux au sein du Comité Syndical du S.I.V.O.S. de la région d'Issoire auquel la commune est adhérente.

Conformément aux statuts du syndicat, il est alors procédé à l'élection de deux délégués.

Sont élus :

- **Madame Annie DANGLADES** **15 voix**
- **Madame Gisèle VIDAL** **15 voix**

Délibération n° 9 du 28 mars 2014 : SP le 17/04/2014
DELEGUES COMMUNAUX AU S.I.C.T.O.M ISSOIRE-BRIOUDE

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués communaux au sein du Conseil d'Administration du S.I.C.T.O.M. Issoire-Brioude

Conformément aux statuts du syndicat, il est alors procédé à l'élection de deux délégués.

Sont élus :

- I/ Délégué titulaire :
- | | |
|---------------------------------|----------------|
| Monsieur Thierry RAYNAUD | 15 voix |
|---------------------------------|----------------|
- II/ Délégué suppléant :
- | | |
|----------------------------------|----------------|
| Madame Corinne MONTCULIER | 15 voix |
|----------------------------------|----------------|

Délibération n° 10 du 28 mars 2014 : SP le 17/04/2014
DELEGUES COMMUNAUX AU S.I.V.O.M. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE) DE LA REGION D'ISSOIRE ET DES COMMUNES DE LA BANLIEUE SUD CLERMontoISE

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués communaux au sein du SIVOM de la région d'Issoire et de communes de la banlieue sud clermontoise.

Conformément aux statuts du Comité, il est alors procédé à l'élection de deux délégués.

Sont élus :

- **Monsieur Gérard GOURBEYRE** **15 voix**
- **Madame Christelle GARDETTE** **15 voix**

Délibération n° 11 du 28 mars 2014 : SP le 17/04/2014

DELEGUES COMMUNAUX A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'INFORMATISATION DES COMMUNES DE LA REGION D'ISSOIRE (A.I.C.R.I.)

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués communaux au sein du Conseil d'Administration de l'AICRI (Association pour l'Informatisation des Communes de la Région d'Issoire).

Conformément aux statuts de l'association, il est alors procédé à l'élection de deux délégués.

Sont élus :

I/ Délégué titulaire des élus:

Monsieur Gérard GOURBEYRE **15 voix**

Déléguée titulaire des employés :

Madame Pierrette FEUR **15 voix**

II/ Délégué suppléant des élus :

Madame Corinne MONTCULIER **15 voix**

Délibération n° 12 du 28 mars 2014 : SP le 17/04/2014

DELEGUES COMMUNAUX A L'EPF-SMAF

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués communaux qui représenteront la commune au sein de l'assemblée générale de l'EPF-SMAF.

Conformément aux statuts, il est alors procédé à l'élection de deux délégués.

Sont élus :

I/ Délégué titulaire :

Monsieur Bernard IGONIN **15 voix**

II/ Délégué suppléant :

Monsieur Bruno LAURENT **15 voix**

Délibération n° 13 du 28 mars 2014 : SP le 17/04/2014

DELEGUES COMMUNAUX AU C.N.A.S. (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués communaux au sein du Conseil d'Administration du CNAS.

Conformément aux statuts du comité, il est alors procédé à l'élection d'un délégué des élus et un délégué des agents.

Sont élus :

I/ Délégué des élus :

Monsieur Gérard GOURBEYRE **15 voix**

II/ Délégué des agents :

